

REGLEMENT COMPLET JEU-CONCOURS PHOTOS

Participez au jeu-concours « Opération cartes postales » et gagnez un massage bien-être et/ou l'édition de votre cliché sous format carte postale

Article 1 : La mairie de Hédé-Bazouges située à Hédé-Bazouges, 7, place de la Mairie, organise un jeu-concours photo « **Opération cartes postales** » du **1^{er} janvier au 31 mai 2020 inclus**.

Article 2 : Il s'agit d'un jeu gratuit ouvert à tous. Les enfants mineurs sont autorisés à y participer avec l'autorisation de leurs parents. Le principe du jeu est le suivant : poster par mail (concoursphotoshb@gmail.com) ou sur facebook une photo ayant un lien avec la commune. En juin prochain, le jury constitué de photographes choisira « les photos » pour les récompenser. Le jeu est ouvert à tous les amateurs photographes

Article 3 : Le jury rendra son jugement le 10 juin 2020. Les gagnants seront prévenus par e-mail en juin.

Article 4 : Sont considérés comme nuls les formulaires : sans nom, incomplets, illisibles ou retournés automatiquement par internet après minuit le 1^{er} juin 2020.

Article 5 : Les photos ne pourront être prises que sur le seul territoire de la commune et datée sur la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2020.

Article 6 : Si des personnages vivants figurent sur un cliché, il leur sera demandé d'autoriser par écrit l'organisateur à utiliser leur image. En aucun cas la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée

Article 7 : Descriptif des lot gagnants : un massage et l'édition de photos sous forme de carte postale

Article 8 : Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les photos seront conservées. Les participants s'engagent à céder gracieusement leurs clichés ainsi que les droits de leurs œuvres et ceci sans aucune compensation. La commune de Hédé-Bazouges se réserve le droit d'exposer et de faire paraître les photographies dans ses publications, sur le site internet de la commune ainsi que dans les médias. L'auteur conserve un droit moral sur la photo produite ; l'auteur de la photographie sera mentionné au bas de la photo ou sur le document de promotion.

Article 9 : Chaque candidat garantit que les clichés présentés au concours sont libres de tout droit. Il doit s'assurer du respect du droit à l'image et de la vie privée des personnes photographiées.

Article 10 : Chaque participant, après avoir donné son nom, prénom et adresse, propose 10 photos maximum/personne.

Article 11: La définition de l'image est libre. Les tirages argentiques doivent être convertis en fichier numérique. Le poids de votre image doit permettre une restitution imprimée de l'image au format défini. Les photographies doivent être envoyées au format numérique JPEG.

Article 12 : Le lot offert au gagnant ne peut donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en monnaie de toute nature (totale ou partielle), ni à son échange ou remboursement ou remplacement pour quelle cause que ce soit.

Article 13 : La Mairie de Hédé-Bazouges se réserve le droit d'arbitrer tout litige qui l'opposerait à l'un des participants. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par l'organisateur dont les décisions seront sans appel.

Article 14 : L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. De même, la Mairie de Hédé-Bazouges ne saurait être tenue responsable des interruptions et dysfonctionnements du réseau internet empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de tout courrier électronique.

Article 15 : le présent règlement est déposé en Mairie), 7 place de la mairie - 35630 Hédé-Bazouges. Il peut être consulté sur simple demande à la Mairie, mairie@hede-bazouges.fr sur toute la durée du jeu.

Nous vous invitons à participer nombreux à ce concours qui ne pourra qu'être bénéfique pour l'image de notre commune.